



FORMATIONS SYNDICALES

FICHE D'INSCRIPTION

26 AU 28 JANVIER 2024

N.B. : VOUS FAITES VOTRE CHOIX DE COURS SOIT EN INSCRIVANT UN X DANS LA CASE DU COURS CHOISI, SOIT EN INDIQUANT VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE < ① ② > SI VOUS CHOISISSEZ PLUS D'UN COURS.

INITIATION À LA VIE SYNDICALE
 SYSTÈME DE MESURE DES ITINÉRAIRES DES FACTRICES ET DES FACTEURS (SMIFF)
 ❖ JE SERAIS INTÉRESSÉ(E) DE M'INSCRIRE AU COURS OBSERVATEURS/TRICES (SMIFF) QUI SE TIENDRA DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024
 OUI _____ NON _____

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____ VILLE : _____

CODE POSTAL : _____ COURRIEL : _____

DOMICILE : (____) _____ TRAVAIL : (____) _____ CELL : (____) _____

❖ JE PRÉFÈRE ÊTRE CONTACTÉ(E) : PAR TÉLÉPHONE COURRIEL

NO IDENTIFICATION EMPLOYEUR : _____ DATE D'ENTRÉE AUX POSTES _____

CLASSIFICATION : _____ TEMPS-PLEIN TEMPS-PARTIEL TEMPORAIRE

LIEU DE TRAVAIL : _____ SECTION DE TRAVAIL : _____

HORAIRE DE TRAVAIL : DE _____ À _____ FONCTION SYNDICALE : _____

SOUFFREZ-VOUS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES? OUI _____ NON _____ SI OUI LESQUELLES : _____

CONDITIONS MÉDICALES PARTICULIÈRES? OUI _____ NON _____ PRÉCISEZ : _____

PERSONNE À REJOINDRE EN CAS D'URGENCE : NOM : _____ NUMÉRO : _____

LES SESSIONS DÉBUTERONT À 09h00 LE VENDREDI ET SE TERMINERONT LE DIMANCHE À 17h00.

➤ J'ARRIVERAI JEUDI POUR LE SOUPER _____ EN SOIRÉE _____ HEURE _____

➤ J'ARRIVERAI VENDREDI MATIN AVANT 9H00 _____

➤ JE DÉSIRE PARTAGER MA CHAMBRE OUI _____ NON _____

SI OUI, AVEC _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MA CONJOINTE OU DE MON CONJOINT OUI _____ NON _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MES ENFANTS OUI _____ NON _____

--- S.V.P. bien vouloir indiquer le nombre et l'âge _____

➤ J'AI BESOIN D'UN CONGÉ AVEC PAIE (une journée) POUR AFFAIRES SYNDICALES :

OUI NON DATE _____ 2024 HEURE : DE _____ À _____

LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EST LE 4 JANVIER 2024, AVANT 16H00. VOTRE COPIE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE EXPÉDIÉE (ET REÇUE) À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL, AU 565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 3100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2V6 (seules les inscriptions des membres en règle seront prises en considération).

❖ AUCUNS FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES CONJOINTS OU CONJOINTES AINSI QUE POUR LES ENFANTS, PAR CONTRE LES REPAS ET AUTRES FRAIS, SERONT À VOTRE CHARGE

❖ PRENEZ NOTE QUE SELON LES RÈGLES SANITAIRES EN VIGUEUR EN DATE DE LA FORMATION, DES MODIFICATIONS POURRAIENT ÊTRE APPORTER

**Manoir St-Sauveur
246, CHEMIN DU LAC-MILETTE
ST-SAUVEUR-DES-MONTS, QC J0R 1R3**

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION DU STTP, ENVIRON 40 MEMBRES DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POURRONT PARTICIPER À UNE SESSION À L'INTÉRIEUR DES DEUX (2) OPTIONS SUIVANTES :

1. INITIATION À LA VIE SYNDICALE

Cette session est offerte à tous les membres des unités urbaine et suburbaine n'ayant jamais participé à celle-ci ou à un cours avancé de délégué(e).

LES OBJECTIFS SONT :

- ❖ Donner aux membres les notions de base afin qu'ils ou qu'elles soient en mesure de comprendre et d'expliquer le rôle du Syndicat, ainsi que les principaux mécanismes qui en font un appareil extrêmement efficace et profitable pour tous les membres.

2. SYSTÈME DE MESURE DES ITINÉRAIRES DES FACTRICES ET DES FACTEURS (SMIFF)

Cette session s'adresse aux membres du groupe 2 de l'unité urbaine qui n'ont jamais suivi cette formation et qui désirent aider leurs consœurs et confrères de leur installation à mettre à jour les itinéraires de facteurs.

LES OBJECTIFS SONT :

- ❖ Permettre aux participantes et participants d'acquérir des connaissances de base pour être en mesure de mettre à jour un itinéraire de facteur.

N.B. : Ce cours sera l'un des prérequis pour le cours Observateurs / Observatrices

COMMENT PARTICIPER

VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AURONT EN LEUR POSSESSION DES FICHES D'INSCRIPTION, QUE VOUS DEVREZ COMPLÉTER ET RETOURNER À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL.

LE SYNDICAT DÉFRAIE, POUR LES PARTICIPANTES / PARTICIPANTS, LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, LES REPAS, LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AINSI QUE LE TRANSPORT.

N.B. : LES MEMBRES PARTICIPANT À CETTE SESSION DE FORMATION ONT LE DROIT PRÉVU DANS NOS STATUTS, CLAUSE 7.63, À UN REMBOURSEMENT MAXIMAL DE 100\$ PAR FAMILLE, PAR JOUR, POUR LES FRAIS DE GARDIENNAGE ET DE 115\$ POUR LES SOINS AUX AÎNÉS, ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX, PAR FAMILLE, PAR JOUR POUR LA GARDE HORS DES LIEUX.

Solidarité,



Anny Lesage

Dirigeante régionale à l'éducation et à l'organisation
STTP - Région du Montréal métropolitain
AL/na sepb-225



Montréal, le 12 décembre 2023 / No 003